

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue
Principale, le 17 novembre 2008 à 20h45.**

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire,
Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière,
agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux
membres du conseil.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Étant tous présents, les membres du conseil renoncent à l'avis de
convocation.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-11-328

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur
Mario Breton et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour
suivant :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPEL D'OFFRES : ACQUISITION D'UN
TRACTEUR
5. APPEL D'OFFRES : ACQUISITION D'UNE
SOUFFLEUSE
6. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS
RELATIFS À L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UNE
SOUFFLEUSE

7. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT 364-95 DÉCRÉTANT LA CONFECTION, L'ACQUISITION DE TERRAIN ET LES DROITS DE PASSAGE POUR LA RÉALISATION DU Puits ARTÉSIEN DU RANG 10, DE LA CONDUITE D'AMENÉE D'EAU AINSI QUE DU MODE D'IMPOSITION POUR LE PAIEMENT DE L'EMPRUNT

8. AUTRES ITEMS :

-
-
-
-

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE LA SESSION

4. APPEL D'OFFRES : ACQUISITION D'UN TRACTEUR

2008-11-329

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une nouvelle souffleuse à neige;

Considérant que le conseil municipal opte pour l'option tracteur-souffleur ;

Considérant que le conseil municipal désire faire l'acquisition d'un tracteur de ferme usagé ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que présenté, le devis pour l'achat du tracteur usagé de marque Case International, modèle MX200 Magnum. De procéder à un appel d'offres sur invitation auprès du concessionnaire Garage Oscar Brochu de La Guadeloupe et du Centre Agricole Nicolet-Yamaska. Les soumissionnaires ont jusqu'au 8 décembre 2008 à 14h00 pour présenter leurs soumissions.

5. APPEL D'OFFRES : ACQUISITION D'UNE SOUFFLEUSE

2008-11-330

Considérant que le conseil municipal désire acquérir une souffleuse neuve de marque Beaulieu ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que présenté, le devis pour l'achat d'une souffleuse neuve Beaulieu. De procéder à un appel d'offres sur invitation auprès du concessionnaire Garage Oscar Brochu de La Guadeloupe et du Centre Agricole Nicolet-Yamaska. Les soumissionnaires ont jusqu'au 8 décembre 2008 à 14h00 pour présenter leurs soumissions.

6. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UNE SOUFFLEUSE

Le conseiller Monsieur Daniel Quirion donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour défrayer les coûts relatifs à l'acquisition d'un tracteur et d'un souffleur.

7. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT 364-95 DÉCRÉTANT LA CONFECTION, L'ACQUISITION DE TERRAIN ET LES DROITS DE PASSAGE POUR LA RÉALISATION DU PUIS ARTÉSIEN DU RANG 10, DE LA CONDUITE D'AMENÉE D'EAU AINSI QUE DU MODE D'IMPOSITION POUR LE PAIEMENT DE L'EMPRUNT

Le conseiller Monsieur Luc Poulin donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 6 du règlement 364-95 décrétant la confection, l'acquisition de terrain et les droits de passage pour la réalisation du puits artésien du rang 10, de la conduite d'amenée d'eau ainsi que du mode d'imposition pour le paiement de l'emprunt.

8. AUTRE ITEMS :

Aucun point ne fut ajouté.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

10. CLÔTURE DE LA SESSION

2008-11-331

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 20h55.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.